



## CONCOURS JURIDIQUE 2023

# CATÉGORIE : TRAITÉ

La Fondation du Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer la tenue du Concours juridique 2023 destiné aux auteurs d'un *traité* et dont les règles sont les suivantes :

### 1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'un « traité », écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, traitant de manière approfondie d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit.

Est considéré comme un traité un ouvrage didactique consacré à un champ disciplinaire ou sectoriel, qui en expose systématiquement avec profondeur, de manière critique et exhaustive, toutes les parties et tous les aspects.

### 2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit faire partie d'une des catégories suivantes :

- Du Barreau du Québec ;
- De la Chambre des notaires du Québec ;
- De la magistrature ;
- Être professeur au sein d'une université ;
- Étudiant inscrit à une faculté de droit y compris les étudiants en notariat ou à l'École du Barreau du Québec.

L'auteur (ou les coauteurs) doit :

- Présenter un ouvrage paru en 2021 ou 2022 (la date de l'achèvement d'imprimer en faisant foi).
- Soumettre pour la première fois un ouvrage dans cette catégorie.

Sont exclus :

- L'ouvrage qui a déjà été soumis au concours juridique de la Fondation et qui a fait l'objet d'une réédition ou d'une mise à jour depuis la soumission originale.
- Les ouvrages portant strictement sur le droit étranger.
- Les ouvrages produits à la demande de la Fondation.
- Les ouvrages collectifs.

### 3. PRIX

Un prix de 8 000 \$ sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'ouvrage primé par le comité de sélection.

Ce dernier peut :

- Recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux ouvrages distincts, si la qualité et la pertinence de ceux-ci le justifient.
- Recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un ouvrage ne recevant pas le prix se voit décerner une mention honorable.

Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

### 4. PROCÉDURE

L'auteur (ou les coauteurs) doit soumettre son ouvrage en :

- Complétant le formulaire de candidature en ligne : [www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-](http://www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-)

### [deposez-une-candidature/](#)

- Envoyer six (6) exemplaires de l'ouvrage, tel qu'il a été publié, à la Fondation ET un (1) exemplaire de l'ouvrage, tel qu'il a été publié, en format PDF, par courriel à [recherchefondation@barreau.qc.ca](mailto:recherchefondation@barreau.qc.ca).

Les ouvrages envoyés demeurent la propriété de la Fondation. Les lettres d'appui et les lettres d'intention aux membres du comité de sélection ne sont pas retenues.

### 5. COMITÉ DE SÉLECTION

Les ouvrages soumis sont étudiés par un comité de sélection dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Le comité de sélection se réserve la possibilité de requalifier un ouvrage soumis dans la présente catégorie au sein d'une autre catégorie du concours juridique de l'année en cours ou d'une année subséquente.

Les membres de ce comité ainsi que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

### 6. SÉLECTION

Dans son appréciation des ouvrages soumis, les membres du comité utilisent les critères suivants :

- Intérêt du sujet ;
- Profondeur et rigueur de l'analyse ;
- Apport critique ;
- Qualité et portée de la synthèse ;
- Originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique ;
- Qualité et originalité du style ;
- Clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture du concours.

### 7. PUBLICITÉ

La Fondation fait appel à tous les moyens de communication à sa disposition (site Web, infolettre et réseaux sociaux) pour diffuser les informations relatives au concours et à ses règles, ainsi que pour promouvoir les ouvrages primés et ceux qui ont reçu une mention honorable.

### 8. DIFFUSION

Le(s) récipiendaire(s) d'un prix ou d'une mention honorable s'engage(nt) à se rendre disponible pour présenter son(leur) ouvrage dans le cadre d'une activité organisée par la Fondation ou par un de ses partenaires.

### 9. DATE DE CLÔTURE

L'ouvrage doit être soumis au plus tard le **2 juin 2023**.

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449  
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8  
[www.fondationdubarreau.qc.ca](http://www.fondationdubarreau.qc.ca)  
[infofondation@barreau.qc.ca](mailto:infofondation@barreau.qc.ca)